

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ASA 21/006/2005 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 303/04 (ASA 21/048/2004 du 10 novembre 2004) et sa mise à jour (ASA 21/053/2004 du 7 décembre 2004)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## EXÉCUTION IMMINENTE

INDONÉSIE

Astini (f), ressortissante indonésienne, 49 ans

---

Londres, le 24 mars 2005

Astini a été fusillée le 20 mars. Amnesty International ignore le lieu de son exécution, bien que certaines sources indiquent qu'elle a eu lieu dans l'ouest de Surabaya, à quelque 90 kilomètres de la prison où elle était incarcérée.

D'après les informations relayées par la presse, sa petite-fille lui a rendu visite la veille de son exécution, conformément à ses dernières volontés.

Lorsqu'elle a prononcé ses dernières paroles devant les autorités judiciaires, Astini aurait déclaré qu'elle espérait que ses trois enfants mèneraient une vie pieuse, et que son mari continuerait de leur donner une bonne éducation.

Astini avait été condamnée à la peine capitale en octobre 1996. Elle avait été reconnue coupable de trois homicides commis entre août 1993 et janvier 1996 ; les victimes étaient des femmes qu'elle aurait démembrées. Pour sa défense, le fils d'Astini avait évoqué la misère dans laquelle vivait sa famille.

En octobre 2004, les avocats d'Astini auraient fourni aux services du procureur général des pièces attestant de sa participation à des programmes de réinsertion dans la prison pour femmes de Malang. Ils avaient par ailleurs souligné que l'un des objectifs du système carcéral indonésien était de donner aux prisonniers une chance de s'amender et de pouvoir s'adapter à la vie en société, demandant quel était l'intérêt de faire suivre des programmes de réinsertion à Astini si les autorités finissaient par l'exécuter.

Ces derniers temps, les autorités indonésiennes ont beaucoup eu recours à la peine capitale, allant contre la tendance abolitionniste observée à travers le monde. Trois personnes ont été exécutées en 2004, alors qu'aucune exécution n'avait eu lieu depuis 2001. Avant cette date, il n'y avait pas eu d'exécution depuis 1995.

Actuellement, au moins 56 personnes sont sous le coup d'une condamnation à mort en Indonésie.

**Merci beaucoup à tous ceux qui sont intervenus en faveur d'Astini. Dans la dernière série d'appels que vous ferez parvenir au plus vite, dans la mesure du possible, aux destinataires mentionnés ci-après (en bahasa indonesia, en anglais ou dans votre propre langue) :**

- déplorez l'exécution d'Astini ;
- demandez la commutation des peines prononcées contre tous les condamnés à mort en Indonésie ;
- déclarez-vous opposé à la peine capitale en toutes circonstances, quel que soit le crime commis, et dites que ce châtiment constitue une violation du droit à la vie, en soulignant qu'il n'a jamais été prouvé que la peine de mort ait un effet plus dissuasif que les autres sanctions ;
- exhortez les autorités indonésiennes à suivre la tendance abolitionniste qui prévaut dans le monde.

**APPELS À :**

**Remarque :** Certaines lignes de fax peuvent s'avérer difficiles à obtenir. Merci de vous montrer persévérants.

**Président de la République indonésienne :**

Président Susilo Bambang Yudhoyono  
Président RI  
Istana Merdeka  
Jakarta 10110, Indonésie

**Fax :** +62 21 345 2685 / 526 8726 / 345 7782

**Formule d'appel :** *Dear President*, / Monsieur le Président de la République,

**Procureur général :**

Abdul Rahman Saleh  
Jaksa Agung  
Jl. Sultan Hasanuddin N° 1  
Kebayoran Baru  
Jakarta Selatan 12130, Indonésie

**Fax :** +62 21 725 0213

**Formule d'appel :** *Dear Attorney General*, / Monsieur le Procureur général,

**COPIES À :**

**Président de la *Komisi Nasional Hak Asasi Manusia (Komnas HAM)***

**(Commission nationale des droits humains) :**

Abdul Hakim Garuda Nusantara  
Komisi Nasional Hak Asasi Manusia  
Jl Latuharhary No. 4B  
Menteng  
Jakarta Pusat 10310  
Indonésie

**Fax :** +62 21 392 5227

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Indonésie dans votre pays.

***PRIERE D'INTERVENIR IMMEDIATEMENT.***

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*